

« Développer des jardins partagés »

Par le présent postulat je sollicite la Municipalité de La Tour-de-Peilz pour qu'elle établisse un inventaire des friches et espaces communaux sur lesquels il serait possible de créer des jardins urbains partagés.

Depuis de nombreuses années différents acteurs privés et publics ont développés ce type de projets écologiques communautaires dans l'objectif de valoriser et d'entretenir des terrains urbains se situant à maximum 5 à 10 min à pieds des lieux de vie de leurs jardiniers et exploités selon les principes de culture biologique.

Les considérations suivantes importent dans ce type de vision de jardinage partagé :

- Le terrain doit être exploité en commun par un groupe de citoyen-ne-s habitants dans un périmètre de 5 minutes de déplacement à pieds du dit jardin.
- L'entretien de ce terrain doit être entrepris dans le respect des cycles de la nature et sans utilisation de pesticides ou d'autre produits toxiques.
- La dimension pédagogique est prépondérante, avec le soutien de volontaires qui encadrent les jardiniers pour leur apprendre à cultiver ces terres de manière durable et dans le respect des écosystèmes et des ressources (matériaux et énergies).
- Les parcelles sont petites, de l'ordre de multiples de 6m² jusqu'à environ 30m² ; elles sont individuelles, mais ouvertes les unes sur les autres. Aucune construction n'y est autorisée (ex. cabane, barrière, etc).
- Un espace commun - type placette ombragée aménageable ponctuellement - permet aux participant-e-s et au voisinage de se retrouver et d'échanger. Cela renforce la mixité et la cohésion sociale au sein du quartier.
- En dehors d'aménagements communs pour le rangement des outils, il n'y a pas d'installation de mobilier fixe, afin d'éviter les nuisances envers le voisinage (pas de barbecue, de table de pic-nique, d'éclairage nocturne).

Bénéfice pour la commune et ses citoyen-ne-s :

- Ce type de projet est peu coûteux et facile à mettre en place
- Embellissement de l'environnement de notre paysage urbain
- Moyen de sensibilisation à la biodiversité et d'apprentissage du jardinage écologique en ville pour les écoliers et écolières de la commune
- Entretien économe de terrains paysagers, car les participant-e-s y travaillent à titre gracieux, les parcelles peuvent être facturées aux jardiniers pour des montants symboliques (ex. 3-10.-/m²/an) pour payer les charges (eau, gestion administrative des locations)
- Amélioration de la cohésion et de la sécurité du quartier, par des liens personnels et fréquents entre voisin-e-s de différents âges, milieux sociaux, dans un objectif commun et récréatif
- Les citoyen-ne-s y entretiennent leur santé, car actifs en plein air à travers une activité physique simple à la portée de tous
- L'attrait de la commune est renforcé aux yeux des jeunes familles urbaines qui veulent profiter d'un milieu centré mais dans un environnement vert
- Ces jardins offrent la possibilité pour les participant-e-s de cultiver des fruits et des légumes qui sont des produits frais, sains et un approvisionnement bon marché
- Cette démarche contribue à la résilience de la commune par l'apprentissage des pratiques modernes et durables du jardinage

Je souhaite que la municipalité étudie les points suivants :

- Quels sont les terrains qui peuvent être utilisés à court, moyen et long terme ? (1 an, 2-5 ans, 5 à 10 ans ou plus).
- Quels sont les moyens auxiliaires que la Municipalité est prête à mettre à la disposition de ces projets. (ex. : personnel de voirie, terre, compost, plantons, prêts d'outils pour la mise en place des jardins, encadrement lors de la réalisation des jardins).
- Le cas échéant, quels sont les parties prenantes que la Municipalité est prête à accepter pour la mise en œuvre de ces projets (Equiterre, EPER – Projet « Nouveaux jardins », ProSpecieRara, etc.).
- Les établissements scolaires seraient-ils intéressés, par l'intermédiaires de certain-e-s enseignant-e-s, à participer à de tels jardins.
- Combien y a-t-il de demande de jardins en attente de la part des citoyen-ne-s et dans quels quartiers de la commune ?

Exemples concrets de jardins communautaires :

Dans certaines communes suisses ces types de projet ont déjà vu le jour (Lausanne, Vevey, Morges, etc.) :

- ✓ Par exemple des parcelles en attente d'un PPA, donc disponibles, sont mises à disposition de la population intéressée pour une durée limitée dans le temps.
- ✓ Un contrat avec cahier des charges précis est établi entre les parties et permet de libérer les terrains concernés en temps et en heure.
- ✓ Cela peut permettre la création de potagers afin de valoriser des parcelles, situées dans une zone urbaine dense.
- ✓ Un jardinage biologique y est pratiqué, aucun produit de synthèse n'y est utilisé, des parcelles ouvertes les unes sur les autres (pas de barrières, de constructions individuelles) sont mises en place. Les outils de jardinage sont mis en commun dans des coffres (cadenas à code) et un compost commun est créé. Un espace commun est prévu avec table pour échanger et socialiser.
- ✓ Ce type de projet permet un grande mixité de participants, autant au niveau des âges, du sexe et de l'origine. Ses expériences sont extrêmement positives, et permettent parfois la création d'une association pour permettre aux jardins d'être autogérés.

Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission.

Christian Anglada - Les Verts
Le 3 août 2016